

[illegible]

Erreur fréquente Penser que le mémoire technique “n’engage pas” : en pratique, de nombreux CCAP le rendent contractuel sur les engagements notés.

Bon réflexe pro Au démarrage du chantier, faites une “revue des pièces contractuelles” et listez : exigences CCTP, plans opposables, engagements du mémoire, jalons VISA/EXE, et règles CCAP (délais/pénalités/avenants/réception).